



COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DES PROVINCES MARITIMES – Les emprunts et l'endettement des diplômés sont liés aux parcours éducatifs

Le 3 décembre 2020

Fredericton (NB) – La Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes a publié aujourd'hui un rapport sur les tendances relatives à l'emprunt et à l'endettement des diplômés universitaires des Maritimes de 2012 sondés en 2018, six ans après l'obtention de leur premier diplôme.

Selon l'étude, sept diplômés sur dix ont emprunté de l'argent pour financer leur diplôme de 2012 ou les études suivies après avoir obtenu leur premier diplôme, que ce soit auprès de gouvernements, de banques, de leur famille ou d'autres sources. Les emprunteurs ont accumulé une dette médiane de 37 000 \$. Six ans après, un peu plus de la moitié des diplômés devaient encore de l'argent en rapport avec leurs études, et parmi ceux qui avaient encore des dettes, le montant médian dû s'élevait à 25 000 \$.

« Les diplômés suivent des parcours différents après avoir obtenu leur premier diplôme, a déclaré la directrice générale de la Commission, Catherine Stewart. Certains diplômés commencent à travailler et à rembourser leurs dettes peu de temps après avoir obtenu leur diplôme, mais la plupart d'entre eux poursuivent leurs études, reportent le remboursement et s'endettent souvent davantage. »

Parmi les diplômés qui n'ont pas poursuivi leurs études, 62 % ont emprunté pour financer leur premier diplôme, soit un montant médian de 32 000 \$. Six ans après avoir obtenu leur diplôme, 62 % d'entre eux n'avaient pas de dettes : cela comprend les 38 % qui n'avaient jamais d'emprunté et les 24 % qui avaient remboursé tout l'argent emprunté. Pour ceux qui devaient encore de l'argent, le montant médian s'élevait à 20 000 \$.

Parmi les diplômés qui ont poursuivi leurs études après leur premier diplôme, 74 % ont emprunté pour financer toutes leurs études. Ceux qui se sont inscrits en doctorat étaient les moins susceptibles d'emprunter pour financer leurs études : 67 % ont emprunté de l'argent pour un montant médian de 33 000 \$. Trois diplômés sur quatre qui ont poursuivi un doctorat ont déclaré que l'une de leurs deux principales sources de financement était basée sur le mérite, comme les bourses d'études. À l'inverse, 86 % des diplômés qui ont poursuivi des programmes tels que la médecine ou le droit ont emprunté pour un montant médian de 100 000 \$.

Le rapport vise les résidents des Maritimes en particulier. Trois diplômés sur quatre des Maritimes ont emprunté pour financer leurs études alors qu'à peine plus de la moitié des diplômés de l'extérieur de la région l'ont fait.

« Les tendances que nous observons sont comparables à celles révélées dans nos sondages précédents auprès des diplômés. Les résidents des Maritimes étaient plus susceptibles d'emprunter, et ont emprunté des montants plus importants, que les diplômés de l'extérieur de la



MPHEC
Maritime Provinces
Higher Education
Commission

CESPM
Commission de
l'enseignement supérieur
des Provinces maritimes

région, et les diplômés dont les parents avaient obtenu un diplôme universitaire étaient moins susceptibles d'emprunter, et ont emprunté moins, pour financer leurs études », a ajouté Mme Stewart.

Vous pouvez consulter le rapport sur les *Diplômés universitaires des Maritimes, promotion de 2012 : Emprunts et dettes six ans après l'obtention du diplôme* ainsi que des tableaux statistiques présentant le décompte provincial sur le site Web de la Commission : www.cespm.ca.

L'échantillon total de 2 630 répondants représente 25 % de la population totale des bacheliers de la promotion de 2012 dans les 14 universités des Provinces maritimes qui offrent des diplômes de premier cycle. Le rapport met l'accent sur 1 901 titulaires d'un premier diplôme et les résultats comportent une marge d'erreur d'environ 2,2 %, 19 fois sur 20. Toutes les statistiques présentées ont été générées à partir de données pondérées en fonction du genre et de l'université d'obtention du diplôme. Les sources de financement regroupent les prêts étudiants du gouvernement, les banques et autres institutions financières, les cartes de crédit et les membres de la famille.

Établie en 1974, la CESPM est un organisme indépendant qui rend des comptes aux ministres des Maritimes responsables de l'enseignement postsecondaire. Elle est composée de 20 membres représentant les universités, le grand public (y compris les étudiants) et les trois gouvernements des Provinces maritimes. Le mandat de la Commission vise à donner priorité à l'amélioration et au maintien de la prestation des meilleurs services possible aux étudiants pour qu'ils puissent continuer à apprendre tout au long de leur vie.

-30-

Renseignements pour les médias :

Lisa O'Connell

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

506-453-2844

Courriel : cespm@cespm.ca